



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 31 octobre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

#### Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Christophe Couic a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing  
Géraldine Guet a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget  
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Patrick Vaineau

#### **4. PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA VILLE DE G D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DU CONTRE ENFANCE-JEUNESSE**

##### Exposé :

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la Ville de Quimperlé met en place, en partenariat privilégié avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), des activités d'accueil et de loisirs en direction du public de 0 à 18 ans.

Depuis plusieurs années, la CAF soutient les communes dans l'organisation d'actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Le dernier contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2017 et il convient de renouveler celui-ci en y incluant de nouvelles actions.

##### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à cosigner avec Quimperlé Communauté ainsi qu'avec les communes ayant des structures d'accueil pour mineurs, le nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 en tenant compte de l'évolution des actions sur la durée du contrat telles que :

- La création d'une fonction de coordination pour le développement d'actions dans les quartiers

*Avis favorable de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 17 octobre 2018*

*Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 23 octobre 2018*

##### Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.**

